

## «Engagement du Pet Sitter

Je m'engage à offrir des prestations concernant la garde d'animaux domestiques à domicile du gardien de l'animale.

Les services proposés consistent à des promenades ponctuelles et/ou régulières et des visites à domicile pour l'animal domestique ou de ferme et du remplacement d'élevage.

Ma responsabilité est limitée aux instructions et informations fournies par le Client, si celles-ci s'avèrent fausses ou erronées, je me dégage de toute responsabilité. Je m'engage à mener jusqu'au bout ma mission de pet-sitting jusqu'à la fin de la prestation.

Je me déplace à votre domicile ou à l'élevage pour m'assurer que votre chien, chat, NAC et autres animaux ne manque pas de nourriture, ni d'eau, vérifie son état de santé et répondrais a ses besoins physiologique.

J'effectuerai les soins courant brossage, soins des oreilles, nettoyage des litières ou cage, désinfection des lieux, sortie en parc pour les élevages, nourrissage ... en fonction des besoins mentionné sur le contrat.

Je pourrais effectuer des soins spécifiques à la demande du gardien : prise de médicament (seulement si l'ordonnance vétérinaire est communiqué pour la prestation).

Je me réserve le droit de refuser une prestation pour un animal dont le statut médical impliquerait des soins médicaux lourds ou si l'animal est trop agressif, asocial ou même trop craintif ne se laissant pas approcher.

J'enverrai des nouvelles à chaque passage, si le client le souhaite, par message avec photos ou vidéos.

Autres services pouvant être proposé et comprise dans la prestation à la demande du client :

- Arrosage des plantes
- Relevé du courrier
- Aération du logement
- Fermer/ouvrir les volets.

Je décline toute responsabilité si l'animal vient à dégrader le lieu de vie ou matériel. Je suis tenue d'informer le client si un animal venait à tomber malade ou se blesser durant la prestation, mais ne saurait en être tenue pour responsable.

En revanche, ma responsabilité pourra être engagée en cas de négligence avérée ou de détériorations accidentelles de ma part du matériel pouvant survenir lors de l'accomplissement de sa prestation, pour cela atteste posséder une assurance Responsabilité Civile

En cas d'urgence vétérinaire, je conduirais l'animal malade ou blessé auprès du vétérinaire recommandé par le gardien. Si aucun vétérinaire n'a été préalablement conseillé, je pourrais le choisir lui-même. Si je ne parviens pas à contacter le gardien pendant son absence, je prendrais la décision de conduire l'animal. Si le gardien est joignable durant la prestation, j'attendrais l'accord du gardien avant d'engager des frais médicaux sauf si situation urgence vitale.

Tous les frais vétérinaires seront intégralement à la charge du client, qui se doit de rembourser la totalité dès son retour ou s'il le peut, pendant son absence.

En acceptant ce contrat, le propriétaire autorise la pet-sitter à effectuer les gestes de premiers secours en cas de besoin. N'étant pas habilitée par l'ordre des vétérinaires, elle n'est pas autorisée à effectuer des injections.

Je m'engage à ne divulguer aucune information à un tiers concernant le Client, à faire preuve de respect et de bienveillance envers les animaux confiés et toujours veiller à leur bien-être, leur santé, leur hygiène et leur sécurité, effectuer toutes les prestations incluses dans le contrat concernant les animaux. Description des prestations.

Une pré-visite est obligatoire pour tout nouveau client. Elle permet de faire la connaissance du propriétaire, cerner les besoins de l'animal et la remise des clefs.

Elle s'effectue, si possible, 7 jours minimum avant la garde afin d'établir le contrat et elle est gratuite si elle est suivie d'une souscription. Si ce n'est pas le cas, 10€ seront demandés pour pallier aux frais de déplacement.

S'il y a souscription, des arrhes seront payées afin de réserver la prestation.

Les tarifs sont décrits à la page "Prestations" du site. Les tarifs varient selon la prestation souhaitée et le secteur où le gardien de l'animal est domicilié.

Le paiement peut s'effectuer par chèque, virement, ou espèces.

Les arrhes est à prévoir lors de la pré-visite et encaissé et le solde sera encaissé en début de prestation. S'il y a souscription, des arrhes seront payées afin de réserver la prestation.

Le devis est gratuit et sans engagement sera fourni dans un premier temps par mail

Pour toute prestation inférieure à 100€, la création d'un devis n'est pas obligatoire, mais peut être fait à la demande du client. Sinon ce sera une simple facture à régler.

Pour toute prestation supérieure à 100€, la mise en place d'un devis est obligatoire. Quelle que soit la prestation retenue, des arrhes de 30% du montant total seront demandées pour la réservation et sera encaissées et non remboursables sauf en cas d'annulation de la part du prestataire.

La facture doit être réglée dans son intégralité, par chèque, espèce ou virement bancaire. Elle sera remise au propriétaire en main propre ou par mail.

Une facture d'acquiescement sera transmise en fin de garde si des frais imprévus ont été engendré (urgence, manque de nourriture...).

Aucune autre garde ne sera mise en place si le client ne sera pas acquitté de sa dette.

Du fait du statut d'auto-entrepreneur et conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts, la TVA n'est pas applicable.

Le client dispose d'un délai légal de 14 jours pour exercer son droit de rétractation à compter de l'acceptation du contrat. (Loi n° 2014-344 relative à la consommation du 17 mars 2014)

Dans le cas d'une annulation par le client avant la pré-visite, aucune prestation ne sera facturée. En cas de retour avant la date de la dernière visite telle que stipulée dans le contrat, le client devra me prévenir 12h avant la visite.

Dans le cas contraire, la prestation restera due dans son intégralité.

Si je suis dans l'impossibilité d'honorer la prestation, le client sera prévenu avant le début de la prestation et les arrhes seront doublement remboursés.

Les engagements du Gardien ou éleveurs :

Le client devra mettre tous les moyens nécessaires pour la réalisation des prestations définies dans le contrat convenu et devra respecter les engagements.

Le gardien ou l'éleveur s'engage à mettre à ma disposition :

- Le carnet de santé de son animal (Chien, Chat, NAC, ...)
- Les coordonnées de son vétérinaire et d'une personne de confiance
- La nourriture (croquettes, BARF, friandises) en quantité nécessaire et l'accès à l'eau
- Pour les chiens : laisse, collier, harnais, ...
- Caisse de transport adaptée pour les chats ou pour les NAC
- Bac à litière plus litière (pour les chats et/ou NAC)
- Un double de clés ainsi que tous les codes d'accès
- Matériel pour l'entretien (balai, serpillère, produit, ..)
- Protocole et ordonnance vétérinaire
- Matériel entretien de l'animal : (brosse, serviette, ...)
- .....

Le gardien ou l'éleveur s'engage à ce que son animal soit à jour dans ses vaccins, ainsi que vermifugé et traité contre les parasites externes, dans le cas contraire je me réserve le droit de refuser la garde, au même titre que si l'animal est atteint d'une maladie contagieuse. Si l'animal n'est pas traité et qu'une infestation de parasites a lieu, je ne serai pas tenue responsable et me réserve le droit d'administrer un anti-parasitaire qui sera facturé au client.

En cas de maladie contagieuse au sein de l'élevage du Client, le Client s'engage à m'avertir dans les plus brefs délais, afin que je puisse prendre les mesures nécessaires.

Il devra fournir des quantités suffisantes la litière, la nourriture, les produits d'hygiène et d'entretien nécessaire à la bonne tenue de l'élevage. Tout achat nécessaire à la bonne réalisation des prestations devra être remboursé par le Client. Ces frais seront majorés par un coût de déplacement en plus de la facturation des produits achetés.

Le Client professionnel atteste posséder une assurance professionnelle ainsi qu'une assurance responsabilité civile pour les dommages causés par ses animaux.

En cas de morsure le pet-sitter, le propriétaire du chien mordeur devra le soumettre aux contrôles vétérinaires réglementaires. Il devra prendre en charge, par l'intermédiaire de son assurance, les frais entraînés par l'accident. Le Client est responsable des dommages causés par ses chiens ou chats, sur autrui.

Le client m'autorise à prendre des photos de ses animaux afin de pour les mettre sur les réseaux sociaux »